

Accompagnement des entreprises artisanales

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat
du Maine-et-Loire**

Aurore Tesson



Entreprises artisanales potentiellement concernées par le dispositif « éco-énergie tertiaire »

L'entreprise artisanale :

- Entreprise qui exerce une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services
- Ayant moins de 10 salariés à la date de création

15 000 entreprises en Maine-et-Loire.

Les bâtiments concernés par le dispositif Eco Energie Tertiaire (commerces, bureaux, ERP...) :



Bâtiment

d'une surface égale ou supérieure à 1 000 m² exclusivement alloué à un usage tertiaire.



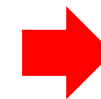
Toutes parties d'un bâtiment

à usage mixte hébergeant des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est égal ou supérieur à 1 000 m².



Tout ensemble de bâtiments

situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée égale ou supérieure à 1 000 m².



Exemple des entreprises artisanales situées en centre commercial

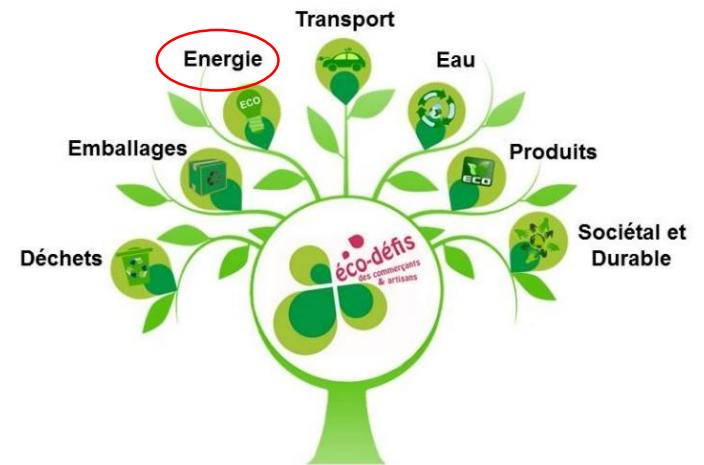
Eco-défis



- Via éco-défis, la CMA accompagne l'entreprise à :
- 🌱 **Intégrer la protection de l'environnement** à son métier,
 - 🌱 **Réduire ses dépenses** (mutualisation, échange, etc...),
 - 🌱 **Valoriser son engagement** sur son territoire,
 - 🌱 **Profiter d'une dynamique** et d'un **réseau**.

L'entreprise choisit **3 nouveaux défis**
dans 2 thématiques différentes.

La démarche se poursuit sur 4 ans.



 [Eco-Défis Pays de la Loire \(@ecodefispdl\)](https://www.instagram.com/ecodefispdl)

 [ecodefispdl](https://www.facebook.com/ecodefispdl)

En Maine-et-Loire – 95 entreprises labellisées

Le label éco-défis est soutenu par l'Ademe.

TPE & PME : Gagnantes sur tous les coûts !



Les objectifs ?

- Analyser les flux pour mieux connaître vos consommations : Energie, Matières Premières, Déchets, Eau
- Identifier les pertes potentielles et les pistes d'actions
- Faire des économies et gagner en rentabilité
- Réduire vos impacts sur l'environnement.

Comment ça marche ?



Étape 1: Analyse de vos pratiques



Étape 2: Définition d'un plan d'actions



Étape 3: Mise en place des actions



Étape 4: Évaluation

Diagnostic « transition écologique »



Positionnement de l'entreprise : ses enjeux, sa maturité, les leviers d'actions et préconisations pour la mise en place

- Situation globale de l'entreprise
- Bâtiment
- **Energie**
- Déchets
- Matières premières et consommables
- Eau / effluents
- Mobilité
- Air
- Bruit

Aides financières « Tremplin » des TPE PME



Un accompagnement de l'entreprise dans sa demande d'aide financière.

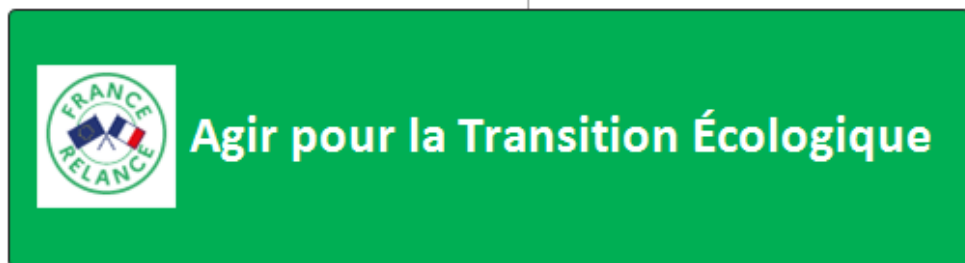
- Accompagnements et/ou réalisation de travaux de rénovation des bâtiments
- Installations de luminaires d'éclairage à modules LED
- Remplacements d'équipements commerciaux frigorifiques
- Ventilations mécaniques double flux
- Acquisition de véhicules électriques et/ou hydrogènes
- Études relatives à l'écoconception
- Bennes, compacteurs, composteurs qui concourent à la gestion des déchets

Les montants d'aides alloués par l'ADEME de 5 000€
et 200 000€ (jusqu'à 80% de l'investissement)

Plan d'accélération de la transition écologique des entreprises



PAYS DE LA LOIRE



Crédit d'impôt



Dispositif Tremplin



Décret Tertiaire
Engager les acteurs du tertiaire
vers une sobriété énergétique





PAYS DE LA LOIRE

Merci de votre attention

Contact : Aurore Tesson

developpementdurable49@artisanatpaysdelaloire.fr

